

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 14 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi quatorze avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GHEERAERT Philippe, Maire.

Présents : Messieurs GOSSET Jean-Yves, GHEERAERT Philippe, BROUAYE Alain, DAUSSE Mathieu, Mesdames RUBILIANI Nadia, TASSART Christelle, DAUSSE Hélène, MARTIN Magalie, GONTARCZYK Ludivine.

Absent (e) s excusé (e)s : M. ANDRAUD Sylvain, Mme JULIEN Jessyca.

Secrétaire de séance : Mme RUBILIANI Nadia

Procuration : Mme JULIEN a donné procuration à Mme MARTIN

M ANDRAUD a donné procuration à Mme RUBILIANI

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 04 MARS 2022 :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal est approuvé et signé par l'ensemble des membres présents.

VOTE DES TAUX DES TAXES D'IMPOSITION 2022-Délibération n° 07/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 11 voix Pour, la non augmentation de l'ensemble des taux d'imposition pour l'année 2022 et vote à l'unanimité les taux d'imposition comme suit :

Taxe du Foncier bâti :	34,61 %
Taxe du Foncier non bâti :	32,02 %

VOTE DU BUDGET 2022-N°08/2022

Le Conseil Municipal, décide le Budget Primitif 2022 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses Prévues : 511 397,00 €uros

Recettes Prévues : 511 397,00 €uros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses Prévues : 261 831,00 €uros

Recettes Prévues : 261 831,00 €uros

Soit un budget total de 773 228,00 €uros.

VOTE à 10 voix Pour le Budget Primitif 2022 ainsi équilibré.
et 01 Voix Contre.

Questions Diverses :

Comité des fêtes : M. le Maire souhaite obtenir une copie du bilan financier 2021 du comité avant tout versement de la subvention 2022.

Il convient de planifier la date de la cérémonie de remise de diplômes pour les scolaires.

Mme GONTARCZYK souhaite la création d'une commission finances.

Effaroucheurs : Il est signalisé une nuisance sonore due à l'utilisation d'effaroucheurs.

M. le Maire souhaite que les parties opposées trouvent un accord pour atténuer cette nuisance.

Panneaux voirie : M. le Maire présente plusieurs devis pour la rénovation des panneaux d'entrée et sortie de la commune, de l'aire de jeux et des panneaux danger attention enfants. Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer les devis concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20h45